

# Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

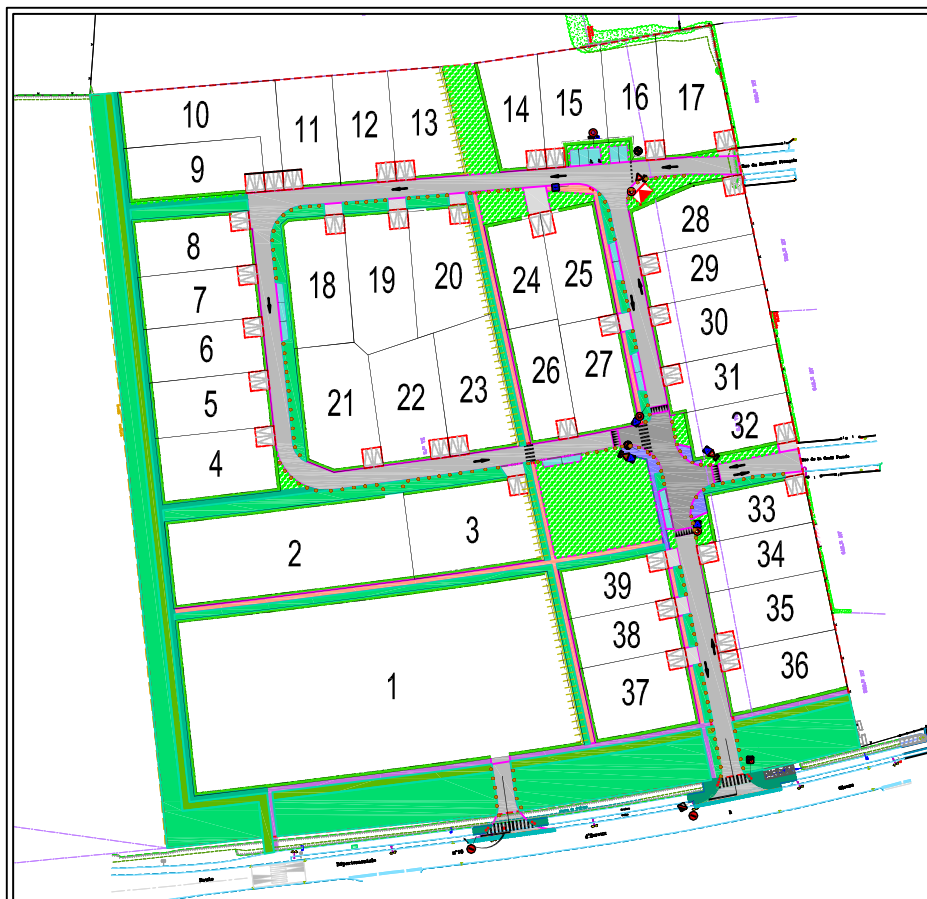


## DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°22

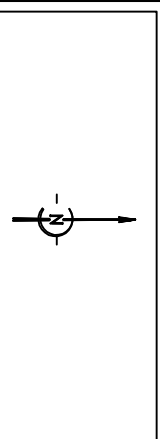
### PLAN DE SITUATION



### PLAN D'ENSEMBLE



Gisors -27-  
Route d'Evreux à Gisors  
"Domaine de Saint Luc"  
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux  
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique

26/10/2015

LEGENDE

- Aménagement des entrées charretières: à la charge des acquéreurs
- Coffret Gaz
- Coffret EDF
- Citerneau EAU
- Regard FT
- Candélabre
- Boîte de branchement Eaux pluviales
- Boîte de branchement Eaux Usées

LÉGENDE DU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

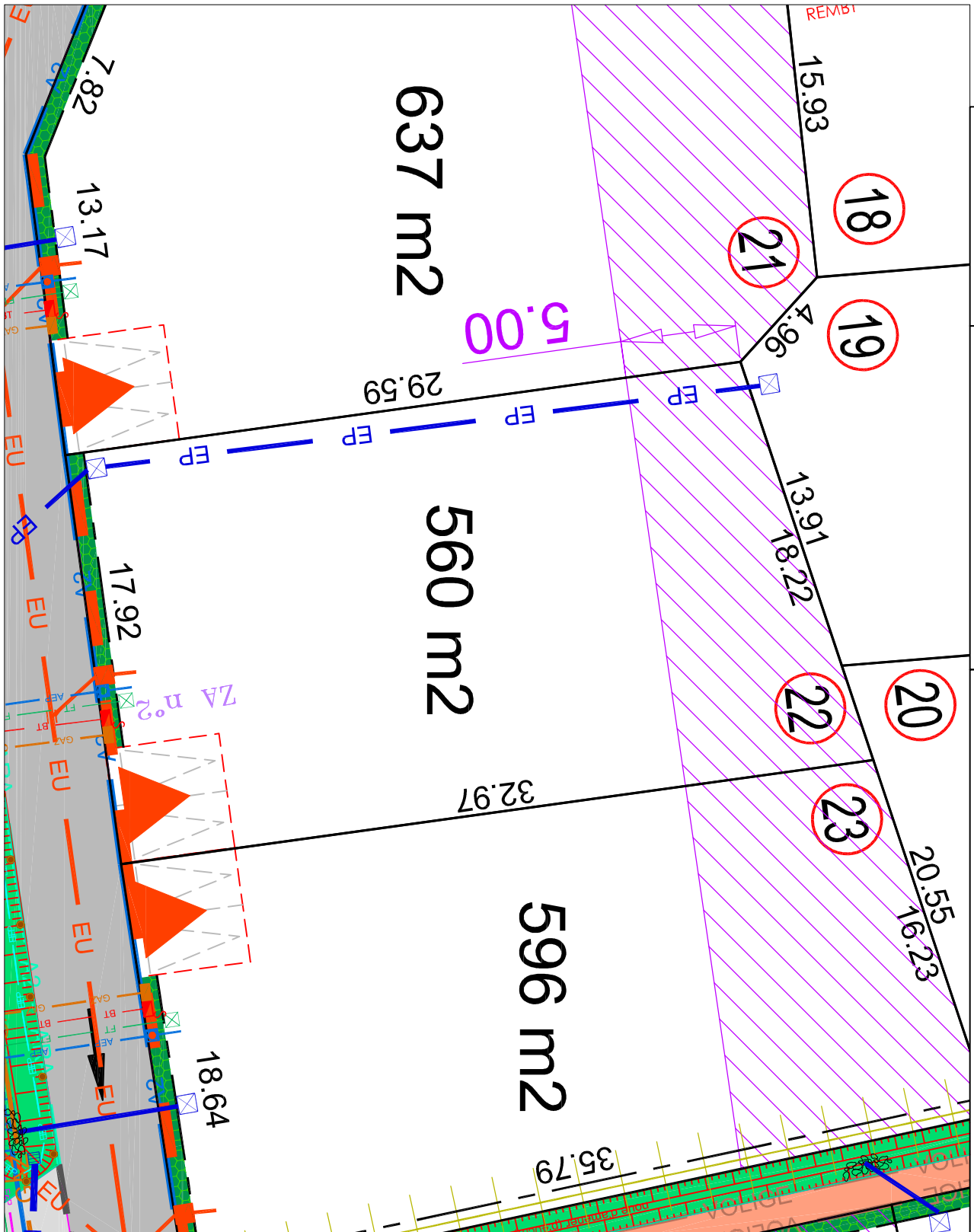
- ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE
  - zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'architecture ou 4m50 au rattaché
  - zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'écarts platéif non classé)
- localisation d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
- localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : 1m50)
- avec clôture de type grillage ou treillis soudés en renfil, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).
- plantation d'une bande de garrigues obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en entral, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/250e

